



Label EcoJardin : évolution des critères d'évaluation

Parc technologique de la Porte des Alpes de la Métropole de Lyon, renouvelé en 2025 / Brassica



EcoJardin : qu'est-ce que c'est ?

Parc forestier de la mare Adam, Grand Paris Seine Ouest,
labellisé en 2025 / Arp-Astrance

Définition et origine

Démarche fondée sur les principes de l'écologie scientifique appliqués à la gestion des espaces de nature en ville

EcoJardin, une démarche collective

- 14 partenaires et plus de 2 ans de travail [2009-2012]
- Aujourd'hui : un référentiel, un label et un réseau
- La contribution aux objectifs de la Stratégie Nationale Biodiversité

Etude co-financée par

Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**



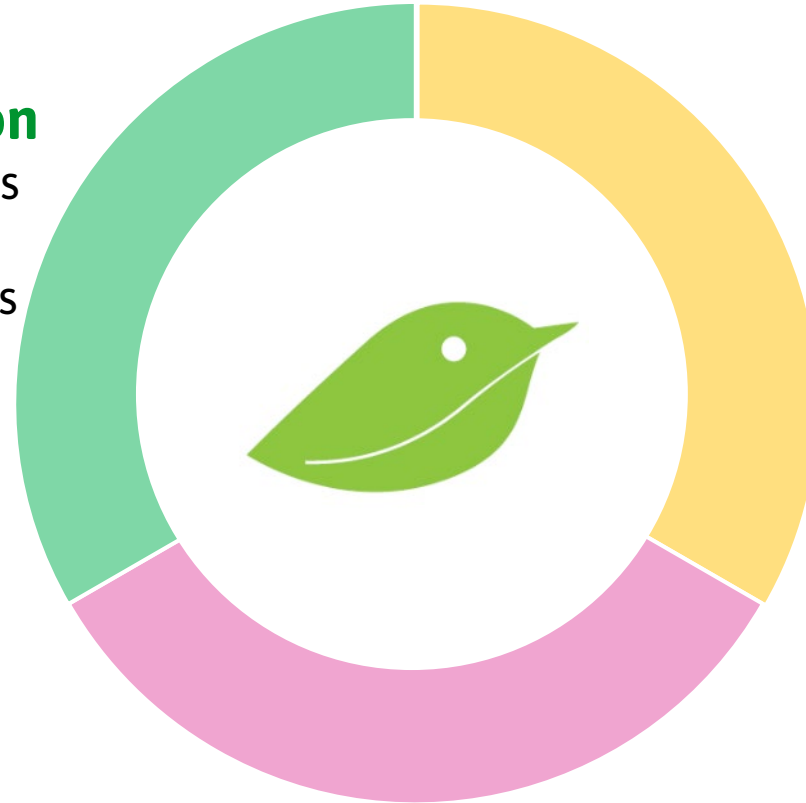
Les outils produits



Une gouvernance partagée

Comité de labellisation

25 membres dans 4 collèges
paritaires
Toutes les parties prenantes
représentées
2 réunions/an pour
l'attribution du label



Suivi scientifique et technique

Suivi et actualisation du
label (référentiel et grilles)
en lien avec la progression
des connaissances
Communication

Auditeurs

Visite des sites, prise de
photos et rédaction du
rapport
Avis sur la labellisation



EcoJardin : ce qui change

Jardins Jean-Marie Pelt à Metz, renouvelé en 2025 /
Urban & Sens

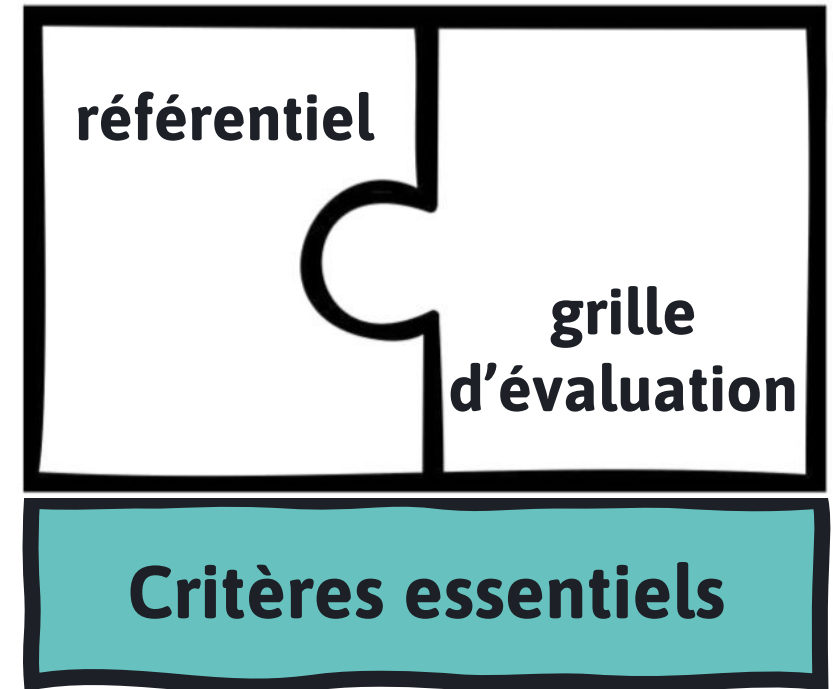
Les principes des évolutions

Objectifs sur le fond et la procédure :

- actualiser les connaissances
- intégrer les nouveaux enjeux
- rester à l'avant-garde pour accompagner la progression des pratiques
- valoriser les efforts d'amélioration pour les renouvellements
- renforcer l'exigence des critères

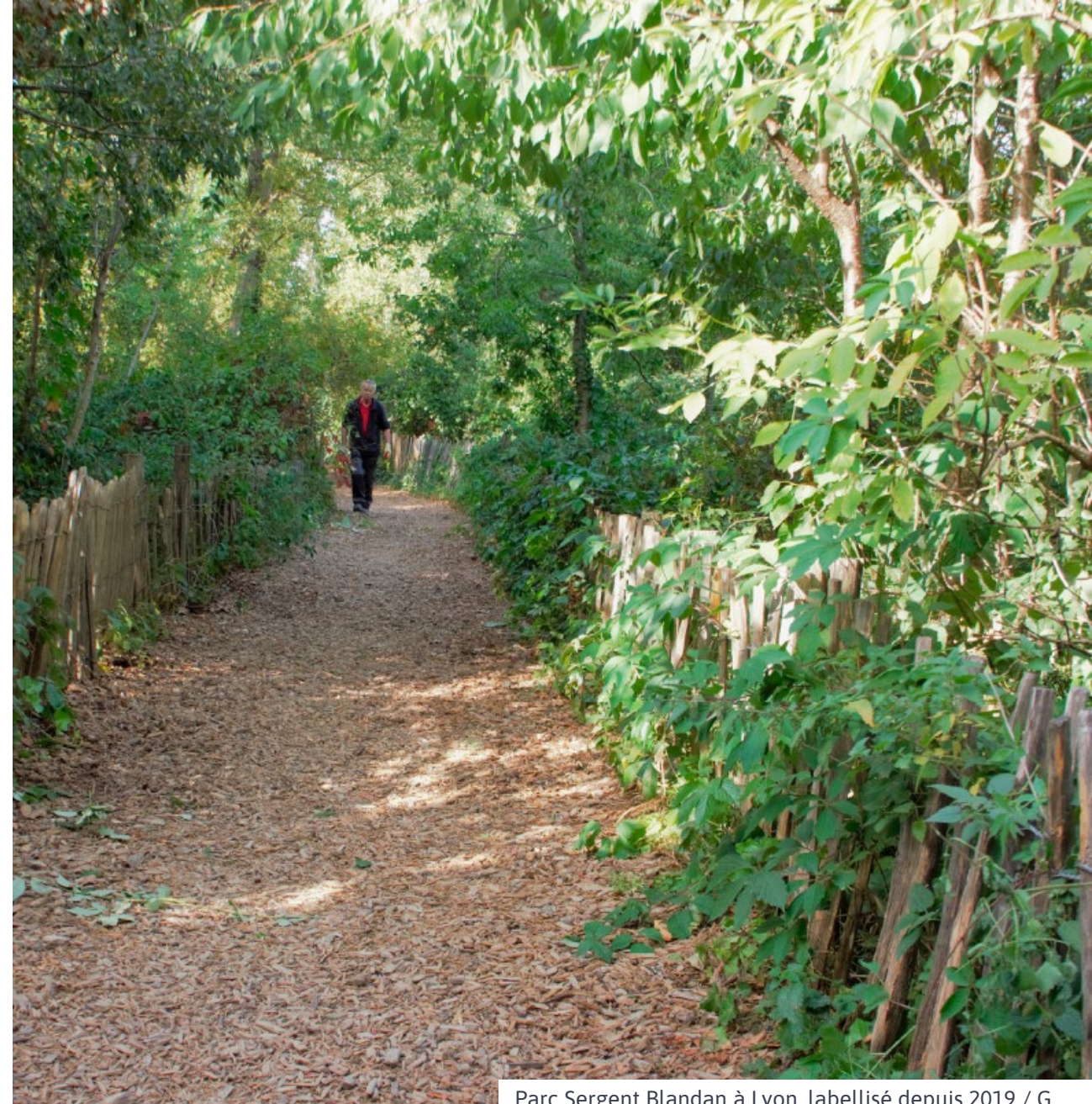
Les documents actualisés :

- référentiel
- grilles d'évaluation
- critères essentiels
- règlement



Calendrier des évolutions

- **Période d'audit en 2026** : début avril à fin octobre
- **Modalités d'évaluation** :
 - 2026 : nouvelle grille + anciens critères essentiels
NB : les nouveaux critères essentiels sont évalués comme des critères recommandés dans la grille d'évaluation
 - À partir de 2027 : nouvelle grille + nouveaux critères essentiels



Parc Sergent Blandan à Lyon, labellisé depuis 2019 / G. Girod, Alticime

Le référentiel



Connaître et protéger les sols

Évaluer l'état des sols et les risques de dégradation

La gestion écologique des espaces verts repose sur une connaissance fine des sols et des risques auxquels ils peuvent être confrontés. Celle-ci donne des indications de base sur leur santé et contribue à l'application de la directive européenne sur la surveillance des sols.

Il s'agit en premier lieu d'identifier le volume des sols présents, leur formation et l'historique des usages (remblais, terrassements, pratiques antérieures), afin de comprendre leur fonctionnement actuel et leurs contraintes. Cette approche se complète par une caractérisation de leurs horizons, à partir de référentiels pédologiques, d'observations de terrain (fosses, profils) et de relevés décrivant structure, texture, humidité et activité biologique. Si la réalisation d'un profil de sol est l'outil de diagnostic le plus complet pour une première approche de l'état du sol, des tests simples (boudin, potentiel hydrogène [pH], etc.) permettent aussi d'obtenir des informations sur sa

texture et sur ses propriétés physico-chimiques. Lorsque ces observations ne suffisent pas à expliquer certains dysfonctionnements, des analyses bio-physico-chimiques ciblées peuvent être utiles pour évaluer précisément certains paramètres clés (matière organique, nutriments, polluants, etc.). Elles peuvent aider à définir des besoins de gestion, de végétalisation, d'amendement ou de fertilisation.

En parallèle, un suivi de la biodiversité des sols (macrofaune, mésofaune et/ou micro-organismes) est mis en place. Ces observations suivent un protocole précis (nombre de relevés, zones du site, fréquence, etc.). Elles nourrissent des bioindicateurs qui renseignent sur la biodiversité présente et sur le fonctionnement biologique du sol. Plusieurs programmes de sciences participatives mettent l'accent sur les sols et proposent des protocoles qui peuvent être réalisés par l'équipe de jardiniers, en particulier sur la macrofaune (voir encart ci-après). Cette démarche peut être renforcée par la connaissance et l'utilisation de plantes bioindicatrices, permettant aux jardiniers d'interpréter visuellement certaines caractéristiques du sol (pH, compaction, fertilité, etc.).

L'évaluation intègre également une analyse des risques majeurs de dégradation des sols : compaction liée au piétinement ou aux engins, érosion, imperméabilisation, perte de matière

Connaître et suivre la biodiversité des sols

Les sols abritent une grande diversité d'organismes de différentes tailles : macrofaune (invertébrés visibles à l'œil nu tels que les vers de terre, les araignées, les insectes, etc.), mésofaune (invertébrés visibles à la loupe comme les acariens ou les collemboles) et micro-organismes (bactéries, champignons, algues, etc.). Cette biodiversité assure des fonctions essentielles au sein des sols : minéralisation et fertilité, structuration, filtration de l'eau, recyclage de la matière organique et régulation des populations. La connaître et la suivre permet d'adapter des pratiques de gestion pour la favoriser.

Pour les suivis des micro-organismes et de la mésofaune, les protocoles et techniques nécessitent un passage en laboratoire et passent donc par l'intervention d'entreprises ou de bureaux d'études, qui peuvent par ailleurs aider à l'interprétation des résultats en fonction des enjeux du site.

Pour la macrofaune, quatre protocoles simples de sciences participatives ont été mis en place dans le cadre du programme QJRS, sur la qualité biologique des sols, porté par le Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive et Vigie-Nature, accompagnés de partenaires scientifiques, associatifs et institutionnels (www.qjrs.fr). Ils reposent sur des méthodes précises et peu intrusives pour la faune.

Le protocole **Aspifaune** consiste à collecter, pendant 7 min, les invertébrés visibles dans un carré de 25 cm de côté, à l'aide d'un aspirateur à bouche (à fabriquer au préalable). Le protocole **Nectambules** repose sur un pot collecteur (pot Barber) à installer en fin de journée et à relever le

lendemain matin pour voir les organismes piégés pendant la nuit. L'**Opération Escargots**, lui, utilise un abri standardisé (planche en bois ou soucoupe) placé au sol pendant au moins un mois. Il permet de recenser les escargots et les limaces venus s'y réfugier. Enfin, le protocole **En quête de vers** prévoit l'extraction d'un bloc de sol de 20 x 20 cm sur 25 cm de profondeur, à l'aide d'une fourche-bêche. Le sol est ensuite émiétté pour collecter les vers, déposés dans un récipient avec un léger fond d'eau.

Pour chaque protocole, l'identification repose sur des photographies individuelles des organismes recensés et sur une clé de détermination disponible en ligne, sur le site du programme. Des vérifications par une communauté d'experts sont ensuite organisées pour garantir la robustesse des observations.

Outre la collecte de données, les sciences participatives permettent de sensibiliser les jardiniers à l'importance des sols et de questionner les pratiques de gestion pour les rendre plus favorables à la biodiversité.

Pour aller plus loin :

- Observatoire des Sciences de l'Environnement de Rennes, s.d. **EcoBioSoil**, <https://projets.ecobio.univ-rennes.fr/opvt/>

- Leloux A., Dagois R. (coord.), 2025. **Connaître et évaluer la biodiversité des sols. Guide opérationnel pour les milieux urbains**. Plante & Cité, 54 p. [Programme BISES]. www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/98546

Infos label

Grille d'auto-évaluation



| Critère | Niveau | Évaluation |
|---|--------|---|
| Connaître et favoriser la biodiversité du site | | |
| Connaître et suivre la biodiversité | | |
| Un inventaire actualisé de la biodiversité du site ? | ** | Oui/non/partiel - inventaire et conclusions |
| Une fréquence adaptée de suivi d'espèces représentatives de la flore (espèces à conservation, parapluies, patrimoniales, etc.) ? | ** | Oui/non/partiel - fiche de suivi et fréquence |
| Une fréquence adaptée de suivi d'espèces représentatives de la faune (espèces à conservation, parapluies, patrimoniales, etc.) ? | ** | Oui/non/partiel - fiche de suivi et fréquence |
| Une fréquence adaptée de suivi d'habitats représentatifs (prairie, arbres-habitats, mîmes) ? | ** | Oui/non/partiel - fiche de suivi et fréquence |
| Une personne de l'équipe de jardiniers a-t-elle participé à un protocole de suivi versité au cours des cinq dernières années ? | *** | Oui/non/partiel - protocole mis en place |
| Une personne de gîtes artificiels, leur occupation est-elle suivie pour les entretenir et pour la conception (repositionnement des nichois) ? | ** | Oui/non/partiel |
| Connaître et favoriser la structure végétale du site | | |
| Une diversité de types d'habitats (massifs, prairies, bosquets, haies, zones humides, etc.) ? | ** | Oui/non/partiel |
| Des communautés végétales diversifiées pour chaque type d'habitat ? | ** | Oui/non/partiel |
| Des transitions entre habitats) sont-elles multiples et douces (ourlet herbacé en formation arbustive, etc.) ? | ** | Oui/non/partiel |
| Une gestion permet-elle une diversité de floraison et de fructification en toutes saisons (insectes, oiseaux, etc.) ? | *** | Oui/non/partiel |
| Connaître et favoriser les pièges à faune | | |
| Des aménagements risquant de créer une concurrence pour la faune sauvage sont-ils évités (piquets creux, vitrages réfléchissants, etc.) ? | ** | Oui/non/partiel |
| Des aménagements du site pouvant former des pièges à faune parfois mortels (piquets creux, vitrages réfléchissants, etc.) sont-ils évités ? | ** | Oui/non/partiel |
| Des limitations du site avec des barrières et des grillages sont-elles perméables à la faune en évitant les risques de mortalité de voies circulables ? | ** | Oui/non/partiel |
| Connaître et favoriser les plantes et des semences d'intérêt écologique | | |
| Connaître et favoriser la régénération spontanée ou assistée | | |
| Une gestion et la transplantation d'espèces tapissantes pour le développement de couverts sont-elles favorisées ? | ** | Oui/non/partiel |
| Des pratiques favorisent-elles des prairies fleuries diversifiées issues de l'expression du site, en dormance des sols (appauvrissement du sol, baisse d'une pression ou éclaircissement) ou récoltées et semées ? | ** | Oui/non/partiel |
| Des pratiques favorisent-elles l'expression de lignaux en dormance dans les sols (éclaircissement, identification d'îlots de régénération), issus de la récolte de graines ou de multiplication végétative sur site ? | ** | Oui/non/partiel |
| Sélectionner des plantes et des semences adaptées aux conditions du milieu | | |
| Les plantes ou semences indigènes (locales et sauvages) sont-elles favorisées ? | *** | Oui/non/partiel |
| Les espèces naturalisées domestiquées sont-elles choisies pour leur intérêt écologique, en respect des équilibres locaux ? | ** | Oui/non/partiel |
| Les plantes vivaces sont-elles favorisées en remplacement des annuelles ? | ** | Oui/non/partiel |

Le référentiel : les évolutions

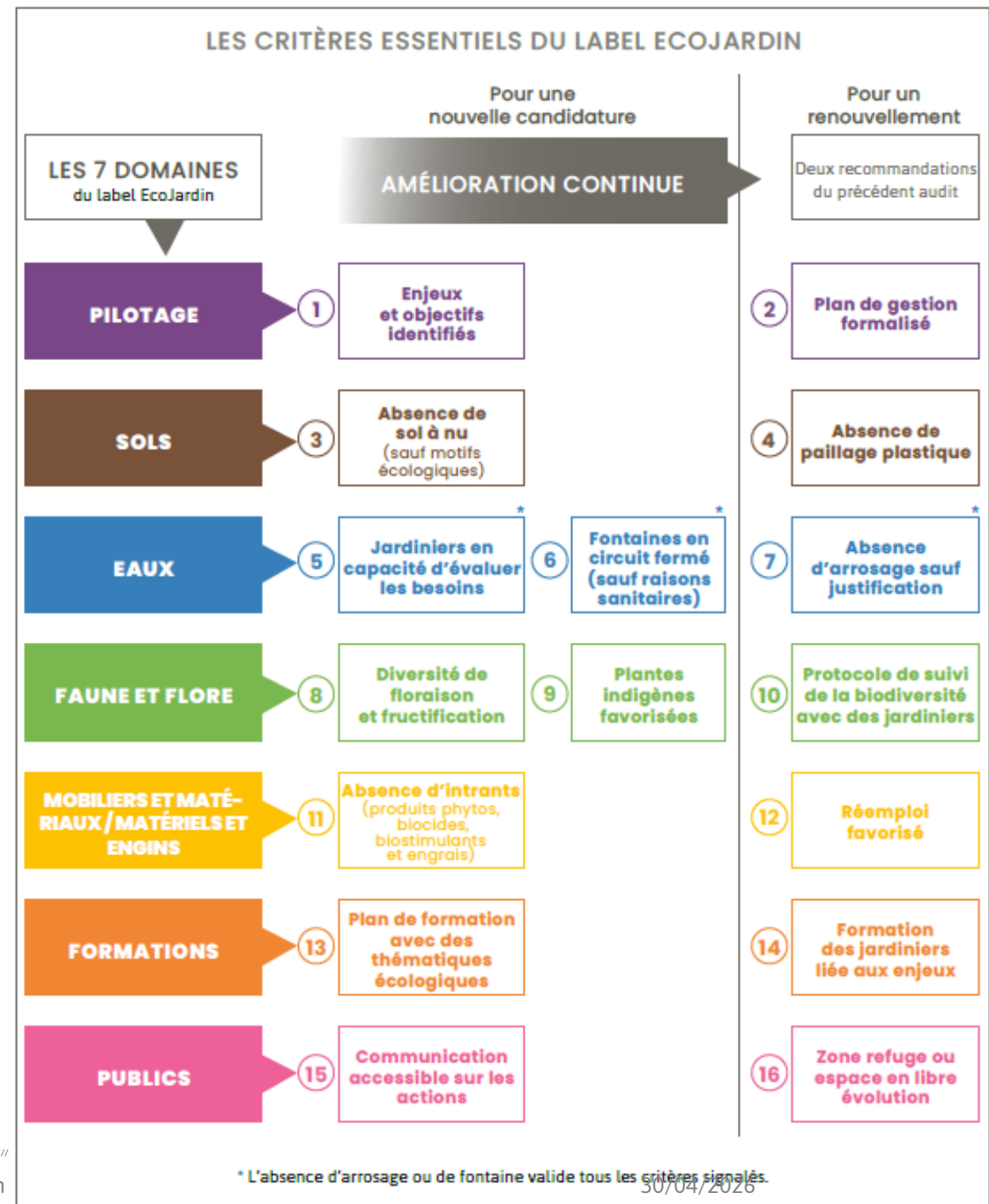
- **Des approfondissements dans tous les domaines** et des évolutions majeures sur certains aspects
- **Ce qu'il faut retenir :**
 - **Pilotage** : mieux programmer les opérations de gestion sur le terrain et leur amélioration continue en lien avec les parties prenantes
 - **Sols** : désimperméabiliser et renaturer les surfaces imperméables
 - **Eau** : éviter d'arroser en favorisant le cycle de l'eau verte
 - **Faune & flore** : éviter les pièges à faune, favoriser la régénération naturelle et respecter les cycles biologiques lors des interventions
 - **Mobiliers & matériaux, matériels et engins** : miser sur la frugalité et réduire les pollutions
 - **Formations** : favoriser l'acquisition de compétences par la pratique
 - **Publics** : accompagner les expériences de nature et limiter les impacts de la fréquentation



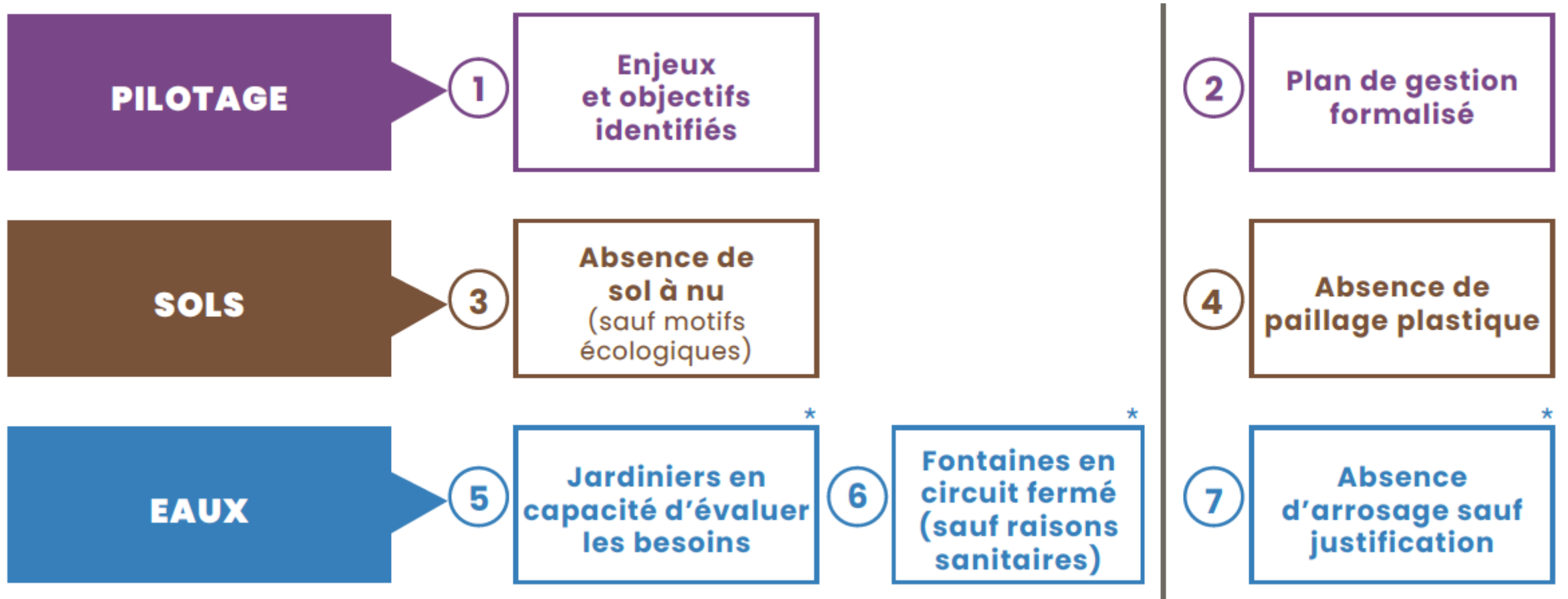
Arboretum de Versailles Chèvreloup,
MNHN, labellisé en 2024 / Arp Astrance

Les critères essentiels

- Ce sont les critères qui constituent le **socle de la gestion écologique**
- **Tous les domaines** sont couverts
- Des critères pour les **nouvelles candidatures** et des critères pour les **renouvellements**
- Le **suivi des recommandations** des auditeurs est évalué lors des renouvellements



Les critères essentiels



* L'absence d'arrosage ou de fontaine valide tous les critères signalés.

Les critères essentiels





L'essentiel à savoir pour candidater

Jardin des Plantes, MNHN, labellisé en 2024 / Arp-
Astrance

Les étapes

1 S'informer

Consultez le **référentiel** et le **règlement** d'EcoJardin pour préparer votre candidature.

2 Préparer

Anticipez les conditions de labellisation.

3 S'inscrire

Créez votre compte sur la plateforme <https://www.label-ecojardin.fr/>, puis créez ou renouvelez le **dossier de candidature** de votre site (un dossier par site présenté).

4 Se faire auditer

Une fois votre dossier **validé**, vous êtes **mis en relation avec l'auditeur(ice)** pour organiser **l'audit sur site** (entretien en salle, visite du site, rédaction et dépôt des rapports sur la plateforme EcoJardin).

5 S'améliorer

Mettez en pratique les **préconisations** de l'audit jusqu'au prochain **renouvellement** de la labellisation de votre site.

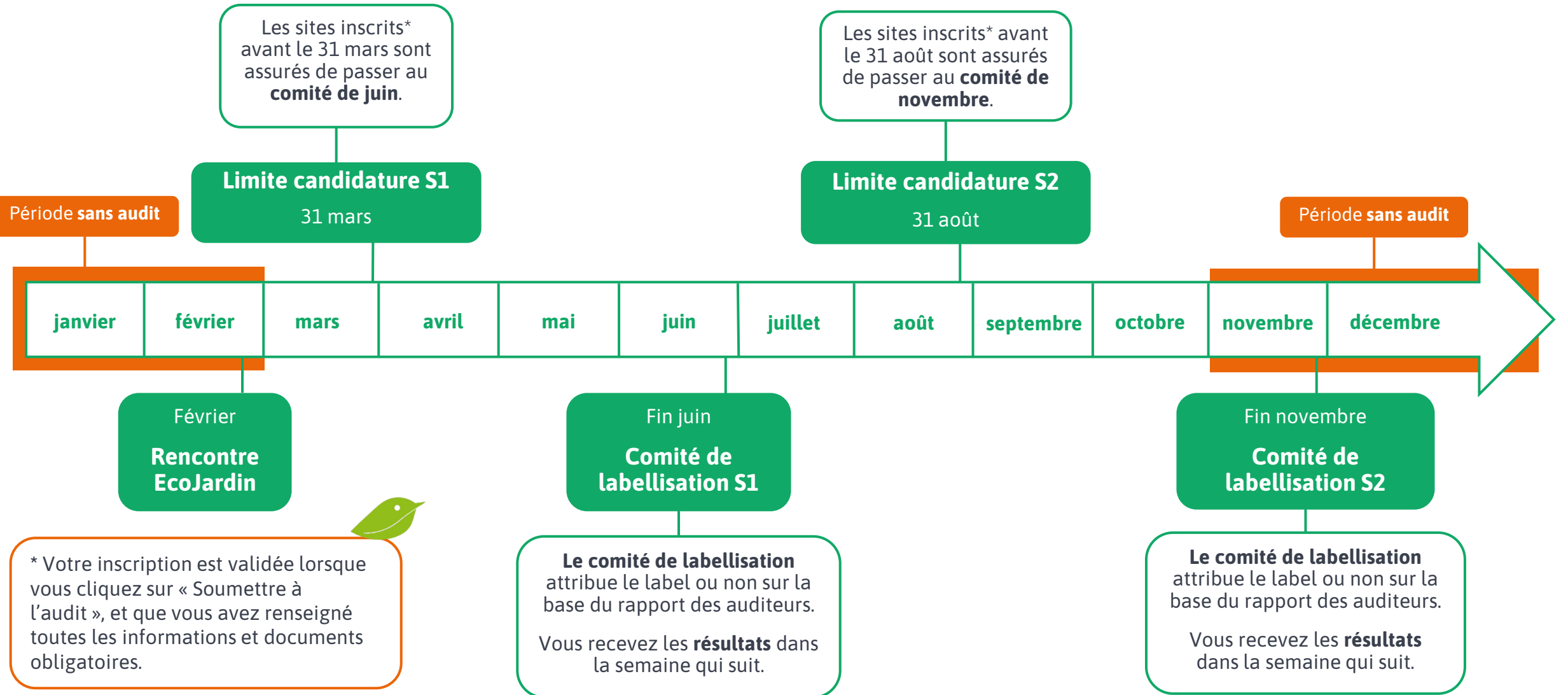
6 Communiquer

Votre site est labellisé ! La durée du label est de **3 ans** pour une première labellisation. Il devra ensuite être renouvelé tous les **5 ans**.

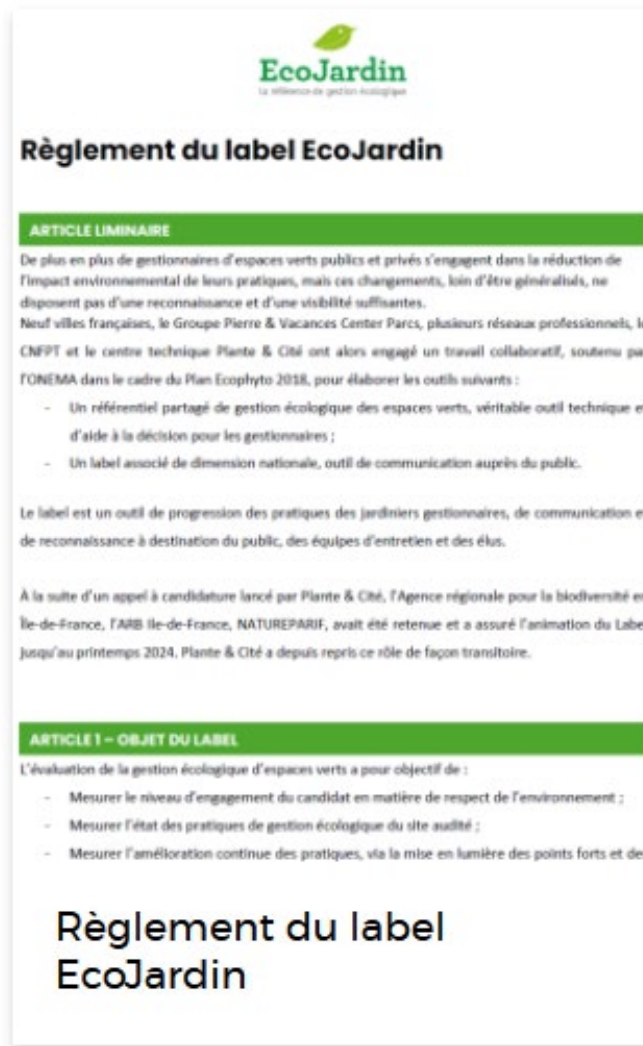
Le comité de labellisation décide de **l'attribution** du label en fonction des rapports et avis des auditeur(ice)s.



Les dates à retenir



Les documents ressources pour le label



Contacts

Pour toute question sur le label ou les critères, contactez l'équipe EcoJardin :

- contact@label-ecojardin.fr
- 07 49 07 51 79

www.label-ecojardin.fr



Cimetière monumental de Rouen, labellisé en 2025 / Arp-Astrance



Merci pour votre attention

Parc de Pinelon à Saint-Etienne, labellisé en 2025 /
Alticime